



Début de la séance : Le 21 Février 2024 (visioconférence)
Membres présents : Benoit GANDREUIL, Stéphane LEROY, David LORIOU, Tony BECQ, Patrice GUILLOTEAU
Membre absent excusé : Vincent LORIOU
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Équipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Règle spécifique de brulage pour la 2^{ème} journée : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.



Phase 2 / Journée 3 (J15)

10 et 11 Février 2024

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

Une demande de modification a été faite par le club de St Varent pour la rencontre opposant St Varent (3) à Parthenay (9) en D4 P2. Cette demande n'a pas été validée par le club de Parthenay. Un courrier de rappel sera envoyé rappelant que, même en cas d'accord entre les clubs, la validation doit être faite par les 2 clubs. En l'absence de cette double validation, le comité ne pourrait pas soutenir le club en cas d'incident.

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **LA MOTHE STE HERAY (2) vs NIORT TT (6)**

La feuille de rencontre n'a pas été signée au recto par le JA. Un courrier sera envoyé au JA pour rappel.

LA CRECHE STE NEOMAYE (1) vs PERIGNE (5)

Le joueur JUIN Jean-Michel (La Crèche Ste Néomaye) s'est blessé à la fin de sa 2ème partie. Le résultat de la rencontre est entériné. Un certificat médical a été présenté.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (chap IV.202.2 des règlements généraux) :

- Abandon pour le double
- Forfait pour sa 3^{ème} partie de simple

ST LAURS (1) vs AIRVAULT (3)

La feuille de rencontre n'a pas été signée au recto par le JA. Un courrier sera envoyé au JA pour rappel.

D1

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS



D2

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D3

Poule 1 | NUEIL LES AUBIERS (2) vs AIRVAULT (3)

L'équipe de NUEIL LES AUBIERS a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de NUEIL LES AUBIERS est déclarée équipe incomplète au titre de la 15^{ème} journée.

4.7.2. Équipes incomplètes

Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives)

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | PARTHENAY (6) vs ST MAIXENT (5)

La feuille de rencontre ne mentionne aucun JA et pas de signatures JA. Un courrier sera envoyé au club pour rappel.

PERIGNE (9) vs FRONTENAY RR (4)

Le verso de la feuille de rencontre n'a pas été signé par les capitaines JA. Un courrier du club de Périgné a été reçu pour s'excuser de l'oubli

D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



D5

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

Remarque: La CSD remarque que le joueur Laurent JAROUSSEAU du club de AIFFRES était joueur à Frontenay Rohan-Rohan et que dans le même temps, il aurait signé les feuilles des rencontres qui se sont déroulées à Aiffres. Les signatures ne coïncident pas.

Un courrier de demande d'explication sera envoyé par la CDA au juge arbitre.

Un courrier de demande d'explication sera envoyé par la CSD au club de Aiffres.

Pas de réponse pour le moment

Fin de la séance 19h50.

Prochaine réunion CSD : le 20/03/24 19h